
Lettre du conseil général de la commune de Sap (Orne) donnant les détails des cérémonies visant à faire disparaître de leur église tous les saints et saintes, et leur remplacement par des grands hommes, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du conseil général de la commune de Sap (Orne) donnant les détails des cérémonies visant à faire disparaître de leur église tous les saints et saintes, et leur remplacement par des grands hommes, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 470-471;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38744_t1_0470_0000_34;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Elle n'est donc plus, cette féroce Autrichienne dont chaque heure d'existence fut marquée par un forfait; cette tigresse altérée du sang des Français, qui épuisa tous les moyens pour le faire couler; cette Médée nouvelle, cette autre Messaline dont le cœur corrompu renfermait le germe fécond de tous les crimes. Périssent à jamais sa mémoire exécrable.

« Ils ont passé aussi ces fédéralistes infâmes, dont la devise était celle des tyrans : *diviser pour régner*. Ils ont osé croire qu'un peuple magnanime, qu'un peuple qui adore la liberté deviendrait l'instrument et la victime de leurs intrigues. Ils se sont trompés, les scélérats, et leurs têtes criminelles ont été frappées du glaive redoutable.

Un monstre d'une espèce nouvelle les a suivis de près, le Python de la Révolution, ce reptile hideux, dont les veines roi lui-ent le venin au lieu de sang, vient aussi de succomber sous la hache fatale.

« La vie de d'Orléans est l'Encyclopédie de tous les crimes, et son nom l'horreur de tous les Français, l'opprobre de tous les parti. Il outrage successivement les qualités de fils, de citoyen, d'époux et de père, il ne feignit même point d'être l'amant de l'égalité que pour lui faire une guerre implacable et secrète. Il voulut être roi, il sacrifia tout au désir du diadème, mais aussi inepte qu'ambitieux, les 60 millions qu'il sema pour arriver au trône l'ont conduit droit à l'échafaud.

« Si tant de monstres ont expié leurs forfaits, c'est à vous, sages législateurs, c'est à votre courage énergique que la liberté doit sa vengeance. Continuez, la reconnaissance d'un peuple généreux sera votre récompense.

« Montagne sainte, vrai Dieu des Français, lance tes foudres redoutables sur tous nos ennemis, qu'ils périssent... que ton nom seul glace d'effroi les nombreuses cohortes des tyrans, et que, purgé de leur présence, le sol de la liberté devienne aussi pur qu'en sortant des mains de son auteur.

« Rozoy, le 1^{er} frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

LUCUYER, président; PAMAILLE, secrétaire; PELLENER, secrétaire.

Adresse de la Société républicaine de Boulay, par laquelle elle félicite la Convention d'avoir purgé son sein des monstres qui la déshonoraient, et d'avoir délivré la France du honteux esclavage sous le joug duquel elle était avilie (1).

A la suite de cette adresse, le citoyen Ducros, chirurgien aide-major à l'armée de la Moselle, dénonce plusieurs particuliers comme fauteurs de son arrestation.

Insertion au Bulletin, mention honorable et renvoi au comité de sûreté générale, pour ce qui regarde le citoyen Ducros (2).

Les administrateurs du district de Marseille écrivent à la Convention, relativement à la loi sur les émigrés, et demandent des éclaircissements touchant plusieurs négociants regardés comme tels.

Renvoyé au comité de commerce et à la commission chargée de reviser la loi sur les émigrés (1).

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

Les autorités constituées de Marseille écrivent qu'elles comptent dans leur arrondissement jusqu'à 800 émigrés, dont 120 négociants fabricants et marchands qui ont des fonds considérables dans le commerce. Elles en demandent le recouvrement.

Cette pétition est renvoyée aux comités réunis de commerce et des finances, auxquels sera adjointe la Commission chargée de reviser la loi sur les émigrés.

Le citoyen Duport, notaire public, demeurant à Saint-Martin-de-Fresne, (Saint-Martin-du-Fresne), fait don à la République de la finance de son ci-devant office de notaire.

Mention honorable, insertion au Bulletin et renvoi au comité de liquidation (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Les administrateurs du district de Nantua écrivent que le citoyen Duport, notaire à Saint-Martin-du-Fresne, fait don à la République de la finance de son ci-devant office.

Mention honorable.

Le conseil général de la commune du Sap donne à la Convention nationale les détails des cérémonies qui ont été observées pour faire disparaître de leur église tous les saints et saintes, et leur remplacement par plusieurs grands hommes, tels que Voltaire, Rousseau et Franklin.

Mention honorable, insertion au Bulletin (5).

Suit la lettre du conseil général de la commune du Sap (6).

Le conseil général de la commune du Sap, à la Convention nationale.

Législateurs,

« La Société des sans-culottes du Sap, dont le but philosophique est d'extirper tout ce que le fanatisme a inventé, a fait une pétition pour faire disparaître de l'église tous les saints et de les faire remplacer par le buste des grands-hommes.

« Le conseil général a pris la pétition en considération; saint Pierre, saint Paul, la sainte Vierge, saint Roch, son chien et C^{te} ont été descendus et enlevés. Les bustes de Rousseau, Voltaire et Franklin ont été placés sur l'autel de la Raison; ils y ont été apportés en pompe.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 196.

(2) *Journal de Perlet* (n^o 450, séance du 25 frimaire an II, p. 121).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 197.

(4) *Bulletin de la Convention*, du 5^e jour de la 3^e decade du 3^e mois de l'an II (dimanche 25 décembre 1793).

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 197.

(6) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 196.

(2) *Ibid.*

la garde nationale sous les armes; on y voyait plus de bonnets rouges que de chapeaux.

Une chasse en verre, où étaient déposées les reliques d'un chien (ou celles de quelque chien) a été consacrée à servir d'arche pour le dépôt des Droits de l'homme: Les reliques ont été enfouies, on a purgé la ci-devant chasse et on en a enlevé les emblèmes de la superstition; sur le haut de l'arche, on a mis le drapeau tricolore surmonté du bonnet de la liberté.

Le cortège est parti de la maison commune. Il a fait une station à l'autel de la patrie, où on a fait une invocation à la liberté. L'arche où ont été mis les Droits de l'homme était portée par quatre officiers municipaux; on a quitté l'autel de la patrie, le cortège s'est rendu à la ci-devant église, où les bustes des grands hommes ont été déposés: Rousseau a été mis sur le haut du ci-devant tabernacle, Voltaire et Franklin sont de chaque côté de l'autel. On a chanté les hymnes à la liberté. Le cortège a quitté l'église et l'arche a été déposée à la maison commune. Courage, législateurs, la raison triomphe, la vérité est dévoilée et le talisman de la superstition est brisé. Nous n'avons qu'un regret, c'est de n'avoir pas trouvé nos saints en argent.

Le conseil général de la commune du Sap, district de Laigle, département de l'Orne.

« DUTHEIL, président. »

L'administrateur provisoire des domaines nationaux envoie un mémoire relatif à l'impression de la liste générale des émigrés.

Renvoyé au comité d'aliénation et à la Commission chargée de reviser la loi sur les émigrés (1).

Le citoyen Santerre, chef de brigade du 35^e régiment d'infanterie à l'armée des Alpes, envoie les deux procès-verbaux d'acceptation de la Constitution des 1^{er} et 2^e bataillons de ce régiment, auxquels s'est joint le détachement de l'artillerie et du parc de Tournoux.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi à la Commission chargée de recueillir les procès-verbaux d'acceptation de la Constitution (2).

Suit la lettre du citoyen Santerre (3).

Santerre, chef de brigade du 35^e régiment d'infanterie, au Président de la Convention.

« Du camp de Saint-Ours, le 11 août 1793.
 l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

Le 35^e régiment d'infanterie vient de donner de nouvelles preuves de son civisme à la lecture de la Constitution décrétée par la Convention nationale du 24 juin dernier; son adhe-

sion s'est manifestée le 10 de ce mois, jour de la Fédération, d'une manière bien authentique, par des cris de : *Vive la République! vive la Convention nationale!* Ces cris d'allégresse ont dû pénétrer dans les camps et postes piémontais, lesquels ont pu juger, par ce qui s'est passé à cette fête civique, de l'attachement des soldats républicains à la patrie, et combien ils vénéraient tout ce qui émane de la Convention nationale. Ils ont de même éprouvé leur courage le 26 juin dernier, et peuvent apprécier la valeur avec laquelle une nation libre défend ses droits et sa liberté; de tels hommes, pénétrés des sentiments patriotiques, feront repentir les tyrans et despotes coalisés contre elle.

« Je joins ci-joints, citoyen Président, les procès-verbaux des 1^{er} et 2^e bataillons du 35^e régiment que vous voudrez bien mettre sous les yeux de la Convention nationale.

Le chef de brigade du 35^e régiment d'infanterie,

« SANTERRE. »

Procès-verbaux (1).

A.

35^e Régiment d'Infanterie, 1^{er} bataillon.

Ce jourd'hui, dixième jour du mois d'août l'an mil-sept-cent-quatre-vingt-troize, le second de la République française, une et indivisible.

Nous, chef de brigade du 35^e régiment d'infanterie, après avoir assemblé le 1^{er} bataillon dudit régiment, auquel j'ai fait lecture de la Constitution de la République française décrétée par la Convention nationale le 24 juin dernier, lequel a donné des preuves de son civisme dont il est pénétré depuis la Révolution, et vient d'en donner de nouvelles marques par son adhésion à tous les articles que renferme la Constitution. Tous les individus qui le composent ont juré de la soutenir envers et contre tous, de combattre les ennemis extérieurs et intérieurs avec le courage que la patrie doit attendre des soldats républicains pour le soutien de ses droits et de sa liberté; font aussi le vœu que la terre soit purgée des tyrans et despotes coalisés contre la France entière. Voilà, représentants du peuple, nos sentiments, et ont signé avec nous.

Au camp de Saint-Ours, le 10 août 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

(Suivent 188 signatures.)

B.

35^e Régiment d'Infanterie, 2^e bataillon.

Ce jourd'hui, dixième jour du mois d'août, l'an mil-sept-cent-quatre-vingt-troize, le second de la République française, une et indivisible.

Nous, capitaine commandant le second bataillon du 35^e régiment d'infanterie, après avoir assemblé le 2^e bataillon dudit régiment, auquel j'ai fait la lecture de la Constitution de la Répu-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 197.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 197.

(3) *Archives nationales*, carton B² 33, dossier Armée des Alpes.

(1) *Archives nationales*, carton B² 33, dossier Armée des Alpes.